

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Energie-La-France-a-court-de-jus>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Énergie. - La France à court de jus**

13 août 2003

Énergie. - La France à court de jus

Le gouvernement octroie à EDF les dérogations nécessaires pour poursuivre la production d'électricité malgré les menaces sur les écosystèmes des fleuves. Un rationnement n'est pourtant pas exclu dans les jours prochains. L'eau est bien le tendon d'Achille des centrales nucléaires et thermiques françaises. Alors que l'exceptionnelle canicule qui règne augmente la température des fleuves et réduit même de façon problématique leur débit, comme pour la Loire, le parc des centrales électriques nationales cherche, presque désespérément, le précieux liquide. Il en va de sa capacité de production. Et de notre consommation. Car si l'eau rejetée après le refroidissement des circuits contribue à augmenter, au-delà du seuil qui met en péril l'écosystème, la température des fleuves, c'est l'arrêt de toute activité qui doit être décidé, avec la perspective bien réelle d'une pénurie ou pour le moins de restrictions. La mésaventure est déjà palpable pour la centrale thermique de Vitry-sur-Seine (lire l'Humanité du 12 août) arrêtée dimanche, alors que sur plusieurs autres centrales, EDF a dû réduire sa production (1). Devant la permanence d'une situation torride, les responsables d'Électricité de France se sont donc vite trouvés devant une seule alternative : obtenir du gouvernement des dérogations sur les températures maximales des eaux fluviales après rejet afin de poursuivre la production électrique et d'éviter la panne sèche.

Cherche eau désespérément. Dérogations obtenues, malgré les hautes températures des fleuves et rivières (2). Le problème, pourtant, n'était pas mince. Pour le gouvernement, il s'agissait d'autoriser des mesures en contradiction avec les protocoles de protection de l'environnement qu'il défend. Pour EDF, il était impératif d'obtenir ces fameuses dérogations pour poursuivre, malgré le réchauffement exceptionnel de l'eau, le refroidissement de ses centrales, nucléaires notamment, afin d'éviter une réduction de la production. Cette réduction était d'autant moins envisageable par l'électricien national que la situation dans le reste de l'Europe ne permettait plus d'envisager des transferts d'électricité comme cela avait pu se faire récemment (3). La Hollande est ainsi passée lundi en alerte rouge avec des réserves d'énergie tombées à un niveau minimal pour la première fois depuis neuf ans. En Allemagne, EnBW, le quatrième producteur du pays, a demandé à ses clients de réduire leur consommation, tandis qu'en Espagne autant qu'au Portugal la consommation d'électricité enregistre des records absolus depuis le début août. En France, même configuration, bien sûr. La consommation de juillet 2003 a ainsi été de 10 % supérieure au mois de juillet dernier. En cause : les systèmes de climatisation, particulièrement sollicités cet été - quand ils n'ont pas été installés et activés dans l'urgence. Bref, il fallait trouver un consensus pour éviter une situation de pénurie. La réunion interministérielle qui s'est tenue à Matignon lundi sous la présidence de Nicole Fontaine, ministre de l'Industrie, a apporté à EDF les mesures qu'elle attendait, en autorisant " la mise en place, de façon transitoire, de dérogations limitées sur les températures de refroidissement des centrales électriques

nucléaires et thermiques ".

Concrètement dix centrales sont concernées, même si le président d'EDF, François Roussely, a déclaré hier que " l'assouplissement des conditions de rejets d'eau des centrales ne serait utilisé que de façon exceptionnelle ". Six sont nucléaires : Saint-Alban (Isère), Golfech (Tarn-et-Garonne), Cruas (Ardèche), Nogent-sur-Seine (Aube), Tricastin (Drôme) et Bugey (Ain) ; et quatre sont thermiques : Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), qui pourrait donc redémarrer, Porcheville (Yvelines), Blénod (Meurthe-et-Moselle) et La Maxe (Moselle). Si EDF le juge nécessaire, les températures des rivières pourront donc dépasser d'un ou deux degrés, après rejets, les limites jusque-là fixées. " Rien qui ne menace sérieusement la faune et la flore ", selon Roselyne Bachelot, la ministre de l'Écologie, qui appelait hier au civisme des Français pour aider à éviter la surconsommation (lire ci-dessous).

Des dérogations très questionnées. Reste que l'octroi des dérogations, valables jusqu'au 30 septembre prochain, ne permet pas pour autant d'éloigner le spectre de la pénurie. François Roussely même assurait hier qu'" il n'y aura pas de coupures cette semaine ", mais se montrait très prudent pour la suite : " Il faudra regarder les bulletins météo. " Cette incertitude générale sur la production d'électricité, autant que sur la réalité de l'indépendance énergétique nationale, a déclenché les critiques des associations de protection de la nature et des antinucléaires. Pour Greenpeace, " la canicule met en exergue la fragilité du système électrique français basé sur le tout nucléaire ". Pour sa part, le réseau Sortir du nucléaire estimait hier " scandaleuses " les dérogations accordées. Selon ce réseau écologiste, qui regroupe 650 associations, " le seul objectif du gouvernement semble être de passer le cap de la canicule sans s'attaquer aux causes de la pénurie ". En Allemagne, où des dérogations du même type ont été accordées aux centrales du sud et du sud-ouest du pays, l'indignation est également vive dans les milieux écologistes, qui rappellent que " plus les eaux des fleuves sont chaudes, plus leur teneur en oxygène chute ".

Jacques Cortie

(1) La France produit actuellement 20 % de moins que les 100 000 MW de son potentiel : des centrales sont arrêtées ou ralenties et une douzaine de réacteurs sont en maintenance, comme il est habituel l'été.

(2) Au 31 juillet dernier, la Seine affichait 23 degrés, mais 27,20 dès le 10 août suivant, soit une augmentation de 0,40 par jour.

(3) Le 7 août, EDF a acheté 4 000 MW à l'étranger.